

Barème indemnités forfaitaires grands déplacements pour la Métropole

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 26/03/2013
- Dernière mise à jour de la fiche : 26/03/2013

Barème indemnités forfaitaires grands déplacements pour la Métropole

Année 2013

Année 2013	Pour les 3 premiers mois	Du 4ème mois au 24ème mois	Du 25ème 72ème r
Repas	17,70 €	15,00 €	12,40
Nuitée et petit-déjeuner en région parisienne (départements 75, 92, 93, 94)	63,30 € / jour	53,80 € / jour	44,30 €
Nuitée et petit-déjeuner dans les autres départements de la Métropole	47,00 € / jour	40,00 € / jour	32,90 €

Sources :

- www.urssaf.fr